



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/32/102
27 mai 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Point 107 b) de la liste préliminaire^x

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIARIFS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Comité des contributions

Note du Secrétaire général

1. Le règlement intérieur de l'Assemblée générale, tel qu'il a été modifié par la résolution 31/96 du 14 décembre 1976, dispose :

"Article 158

L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique comprenant dix-huit membres.

Article 159

Les membres du Comité des contributions, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois exercices tels que les définit le Règlement financier de l'Organisation. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité des contributions au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante."

2. Le Comité des contributions se compose actuellement des membres suivants :

M. Abdel Hamid Abdel-Ghani (Egypte)^x, M. Amjad Ali (Pakistan)^{xx},
M. Anatoly Semënovich Chistyakov (Union des Républiques socialistes

^x A/32/50/Rev.1

soviétiques)^{xx}, M. Miguel A. Dávila Mendoza (Mexique)^{xx}, M. Talib El-Shibib (Irak)^{xxx}, M. Gbadebo Oladeinde George (Nigéria)^{xxx}, M. Richard V. Hennes (Etats-Unis d'Amérique)^{xxx}, M. Junpei Kato (Japon)^{xxx}, M. Japhet G. Kiti (Kenya)^x, M. Wilfried Koschorreck (Allemagne, République fédérale d')^{xx}, M. Angus J. Matheson (Canada)^x, M. John I. M. Rhodes (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)^x, M. Michel Rougé (France)^{xx}, M. Dragos Serbanescu (Roumanie)^{xxx}, M. David Silveira da Mota (Brésil)^x, M. Euthimios Stoforopoulos (Grèce)^{xxx}, M. Tien Yi-nung (Chine)^{xx} et M. Bernal Vargas-Saborío (Costa Rica)^x.

x Mandat expirant le 31 décembre 1977.

xx Mandat expirant le 31 décembre 1978.

xxx Mandat expirant le 31 décembre 1979.

3. A sa vingt-neuvième session, par sa résolution 3248 (XXIX) du 29 novembre 1974, l'Assemblée générale a nommé M. Abdel-Ghani, M. Kiti, M. Matheson, M. Rhodes et M. Silveira da Mota membres du Comité pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1975. D'autre part, à sa trente et unième session, par sa résolution 31/198 B du 22 décembre 1976, elle a nommé M. Vargas-Saborío membre du Comité pour une période d'un an à compter du 1er janvier 1977. Le mandat de tous ces membres du Comité expirant le 31 décembre 1977, l'Assemblée générale sera appelée, à sa trente-deuxième session, à nommer six membres pour pourvoir les sièges vacants. Les personnes nommées le seront pour trois ans, à compter du 1er janvier 1978.

4. Lors des sessions précédentes, la Cinquième Commission, après un vote au scrutin secret, présentait à l'Assemblée générale un projet de résolution où elle indiquait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Le Secrétaire général propose de suivre une procédure analogue à la trente-deuxième session.
